

Parlons-en...

PROGRAMME **S**TRATÉGIQUE **T**RANSVERSAL

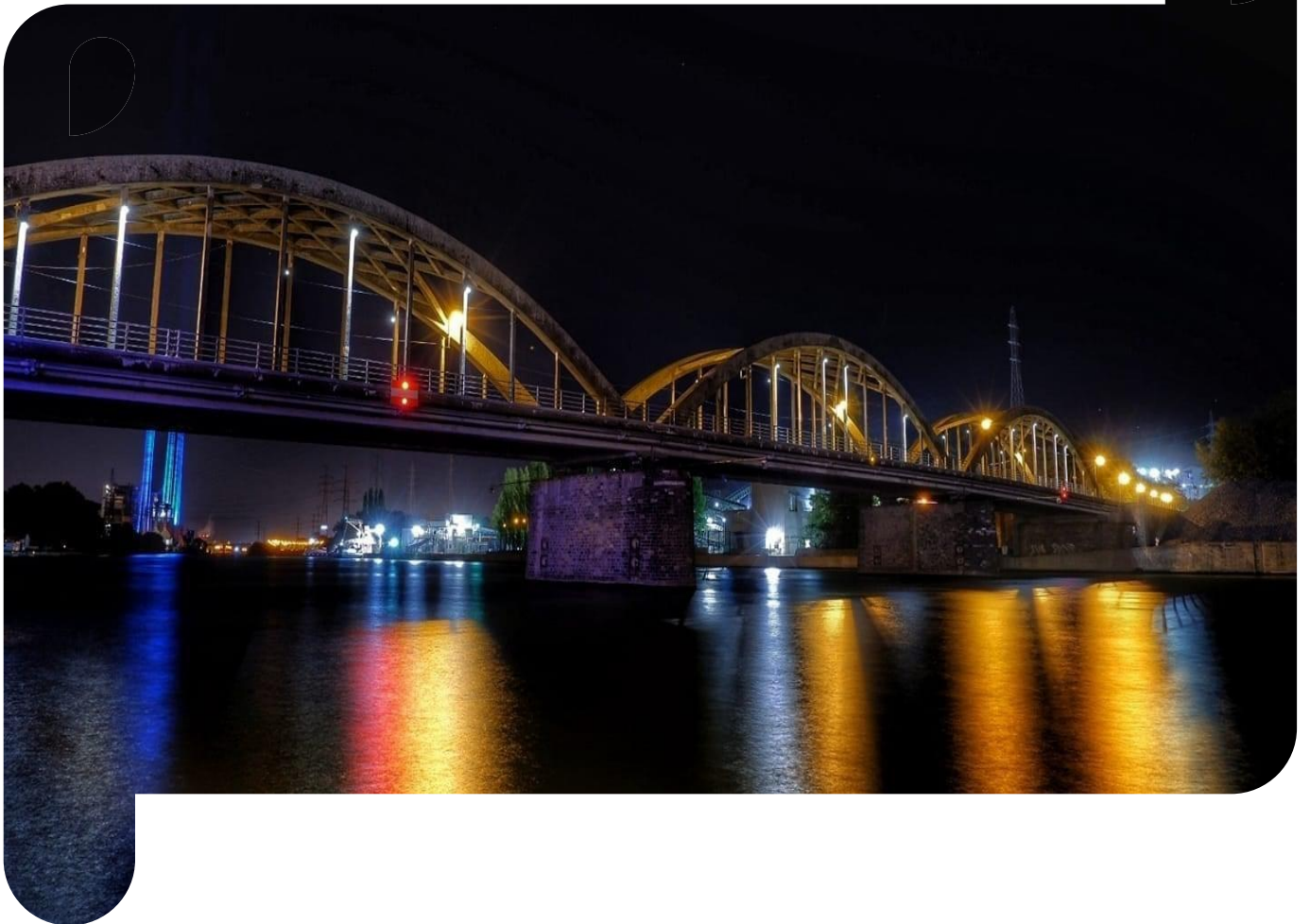
2024 - 2030



POUR UNE **S**OCIÉTÉ **T**OURNÉE VERS LA **COHÉSION**

ENGIS 
une envie commune

« Engis **une** envie comm**une** »



Introduction

Une nouvelle façon de penser l'action publique

Le Programme Stratégique Transversal (PST) constitue aujourd'hui un outil de la gouvernance locale en Wallonie. Si son élaboration a été initiée dans le cadre d'une expérience-pilote soutenue par le Gouvernement wallon, il s'est depuis lors généralisé à l'ensemble des communes wallonnes. Cette dynamique a été consacrée par le décret du 19 juillet 2018, qui a intégré le PST dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Ainsi, lors de la précédente législature, les communes ont adopté leur premier PST, marquant une étape importante vers une gestion publique plus structurée, planifiée et orientée vers les résultats.

L'administration communale d'Engis s'inscrit pleinement dans cette démarche de gouvernance globale. Le PST y est envisagé comme une feuille de route évolutive, traduisant la stratégie définie par le Collège communal pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé pour la législature à venir. Il s'agit d'un outil pluriannuel, conçu pour planifier, prioriser et articuler les politiques publiques en fonction des besoins identifiés, des enjeux territoriaux, et des ressources humaines, matérielles et financières disponibles.

Conçu et porté par un binôme politique-administration, le PST est, par nature, un document souple, évolutif et adaptable. Il traduit les engagements de la Déclaration de politique communale (DPC) en un plan d'action détaillé, structuré dans le temps, et accompagné de mécanismes de suivi et d'évaluation. Cette culture de la planification et de l'auto-évaluation permet à la commune d'ajuster en continu ses priorités et de renforcer la transparence, l'efficacité et la lisibilité de l'action publique.

À travers le PST, la commune d'Engis affirme sa volonté de répondre de manière proactive aux enjeux locaux, de renforcer la qualité de ses services et de nourrir une relation de confiance avec ses citoyens, dans une logique d'amélioration permanente.

Planifier aujourd'hui, pour réussir demain

Le PST vise à structurer, renforcer et rendre lisible l'action publique communale à travers une approche intégrée, concertée et évolutive. Il a pour finalité de garantir une gestion cohérente, responsable et anticipative du territoire communal, en assurant un alignement durable entre la vision politique, les besoins des citoyens, et les capacités de l'administration :

1. Donner une direction claire à l'action communale, en traduisant la vision politique en objectifs concrets et planifiés dans le temps.
2. Assurer la cohérence et l'articulation des politiques publiques, en dépassant les logiques de silos et en intégrant les plans sectoriels dans un cadre global.
3. Renforcer la capacité de pilotage des élus et de l'administration, grâce à un outil d'aide à la décision basé sur la planification stratégique, l'évaluation régulière et l'ajustement continu.

4. Favoriser la transparence et la participation, en permettant aux citoyens et aux partenaires locaux de mieux comprendre les choix de la commune, d'y contribuer, et d'en suivre la mise en œuvre.
5. Optimiser l'usage des ressources communales, en alignant les ambitions politiques avec les moyens humains, financiers et organisationnels disponibles.
6. Ancrer une culture de gestion orientée vers les résultats, où chaque action s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, au service de l'intérêt général.

Le PST s'articule autour de deux volets complémentaires et distincts :

- Le volet interne regroupe l'ensemble des objectifs et actions destinés à améliorer et optimiser le fonctionnement des services communaux ainsi que de l'administration communale dans son ensemble. Ce volet revêt une importance cruciale, dans la mesure où la commune constitue avant tout une organisation au service des citoyens et des acteurs économiques locaux. La qualité et l'efficacité du service public communal reposent notamment sur le développement des compétences du personnel, la modernisation des processus internes et l'optimisation des ressources humaines, matérielles et technologiques. Ce volet vise ainsi à renforcer la capacité opérationnelle de l'administration pour répondre aux exigences croissantes de qualité, d'efficacité et de transparence.
- Le volet externe rassemble les objectifs et actions liés aux politiques publiques communales et aux projets inscrits dans la déclaration politique générale. Il couvre les domaines d'intervention que l'autonomie communale lui permet d'investir, dans le respect du cadre légal et réglementaire applicable. Ce volet a pour objectif de formaliser les différentes actions que la commune entreprend pour répondre aux besoins et attentes de la population, tout en garantissant la cohérence et la durabilité des politiques publiques locales.

Chaque volet du Programme Stratégique Transversal (interne et externe) se décline de manière structurée selon une hiérarchie à trois niveaux :

1. Les **objectifs stratégiques** qui traduisent la vision politique à long terme de la commune. Il s'agit d'orientations générales qui reflètent les grandes ambitions de la majorité.
2. Les **objectifs opérationnels** constituent la déclinaison concrète des objectifs stratégiques. Ils déterminent les axes d'intervention prioritaires et identifient les leviers que la commune entend mobiliser pour atteindre ses objectifs stratégiques.
3. Les **actions** traduisent de manière tangible les intentions stratégiques et opérationnelles. Il s'agit de projets à entreprendre dans le cadre de la législature.

Une vision qui s'adapte et progresse

Tout au long de sa mise en œuvre, le PST fait l'objet d'un suivi régulier par l'autorité locale. L'évaluation, étape clé de cette démarche, est essentielle pour garantir une bonne gouvernance. Elle est réalisée au minimum à mi-parcours de la législature et à la fin de celle-ci. De plus, des événements extérieurs ou des opportunités imprévues peuvent justifier une actualisation du PST à tout moment, ce qui lui permet de rester adapté aux réalités locales.

Le PST s'inscrit dans une perspective politique à l'échelle d'une législature, soit six ans. Il englobe des actions de différentes envergures, petites, moyennes ou grandes, dont certaines peuvent dépasser la durée de la législature. Ainsi, la dynamique du PST s'inscrit dans une continuité à long terme, se renouvelant et se poursuivant d'une législature à l'autre, formant un véritable processus continu de planification et d'adaptation.

Une nouvelle équipe, une nouvelle approche pour le PST



Ce nouveau PST, porté par la majorité communale issue de la dernière législature, s'inscrit dans une volonté de recentrer les priorités autour d'une vision claire et réaliste. Contrairement au précédent PST, plus dense et ambitieux dans le nombre d'actions proposées, le présent document se veut plus concis, pragmatique et en phase avec les moyens actuels de

Il s'inspire directement de l'orientation donnée par le Bourgmestre et le Collège communal : avant d'envisager de nouvelles infrastructures ou de chercher à attirer davantage d'habitants, l'objectif est avant tout de garantir à chaque Engissois un niveau de service public digne, accessible et de qualité. Il s'agit de renforcer les fondations, de remettre certains services essentiels en place lorsque c'est nécessaire, d'en améliorer d'autres, et de s'assurer que les besoins de base soient réellement rencontrés.

Ce PST n'a donc pas pour ambition de réaliser une démonstration de surenchère sans garantie de faisabilité. Au contraire, il représente un point de départ solide, construit autour d'objectifs stratégiques réalistes et réalisables, en tenant compte du contexte budgétaire contraignant de la commune, il s'inscrit dans une réponse tangible et prioritaire aux réalités de terrain.

Il s'inscrit aussi dans une volonté d'évolution continue : ce PST a vocation à grandir, à s'adapter, et à s'enrichir au fil des années, à mesure que les équipes se mettent en place, que les compétences se stabilisent, et que de nouveaux projets émergent avec cohérence.

Enfin, la participation citoyenne reste un élément important du processus. Elle ne doit pas se faire dans la précipitation, mais de manière structurée et pertinente. C'est pourquoi une implication progressive de la population est envisagée, notamment dans les prochaines étapes du PST et lors de ses futures actualisations, à travers des moments d'échanges, de communication ciblée et de dialogue.

Enfin, la participation citoyenne reste un élément important du processus. Elle ne doit pas se faire dans la précipitation, mais de manière structurée et pertinente. C'est pourquoi une implication progressive de la population est envisagée, notamment dans les prochaines étapes du PST et lors de ses futures actualisations, à travers des moments d'échanges, de communication ciblée et de dialogue.

Ce PST marque donc le début d'un projet de gouvernance ancré dans la réalité du terrain, fondé sur la responsabilité, la proximité et la construction patiente d'un cadre de vie digne et respectueux pour tous les citoyens tout en étant construit au travers de la réalité financière de la commune.

Engis en un coup d'œil¹

Démographie

Population : 6 391 habitants

Nombre de femmes : 3 211

Nombre d'hommes : 3 180

Superficie : 27,7 km²

Densité de population : 230,4 habitants/km²

Age moyen de la population : 39,7 ans

Part de non-belges : 5,70 %

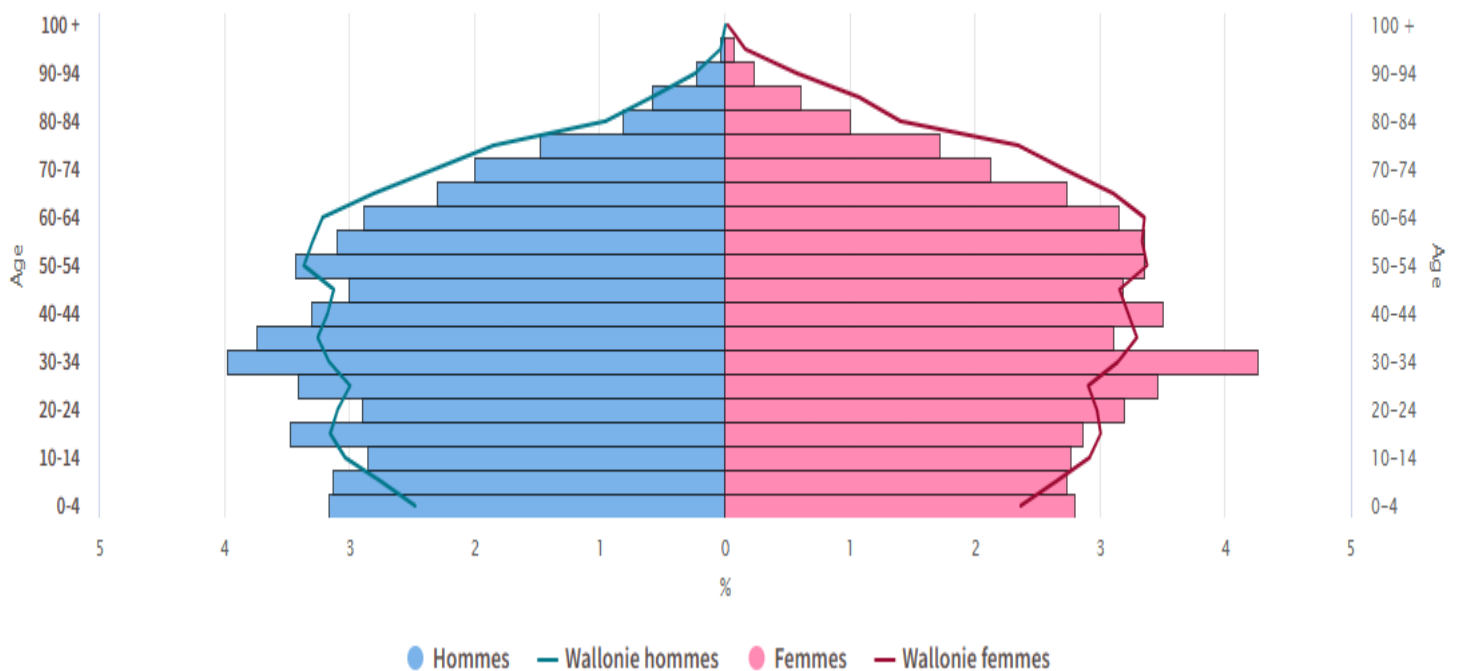
Part d'étrangers intra-EU : 3,97 %

Part d'étrangers extra-EU : 1,72 %

Données au 01/01/2025

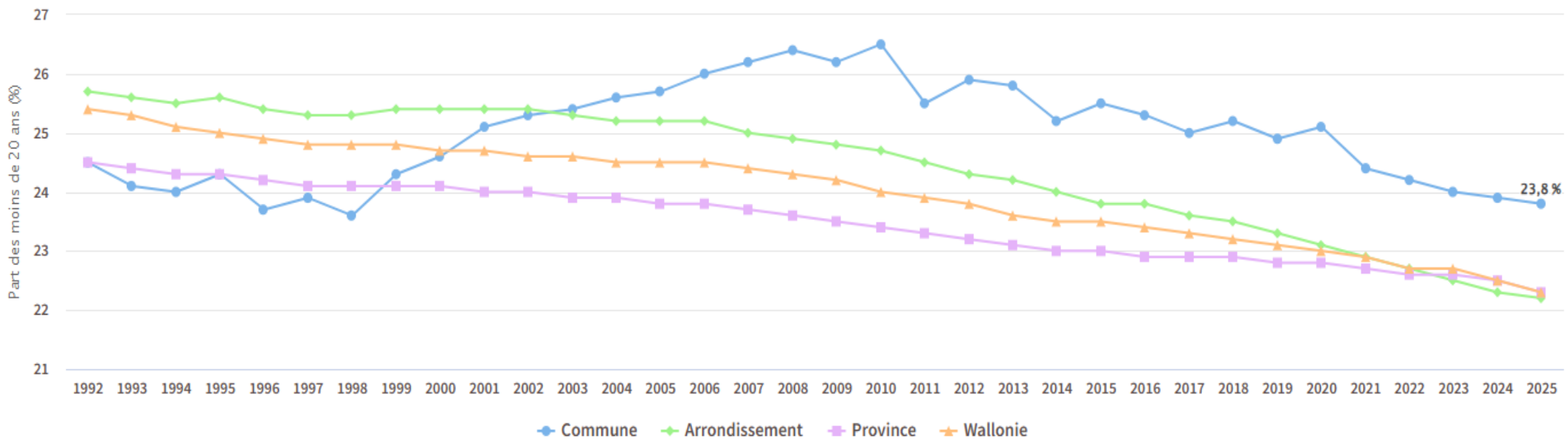
Sources : SPF économie - Statbel

Pyramide des âges de l'entité ENGIS (Commune) [01/01/2025]



Sources : SPF économie - Statbel

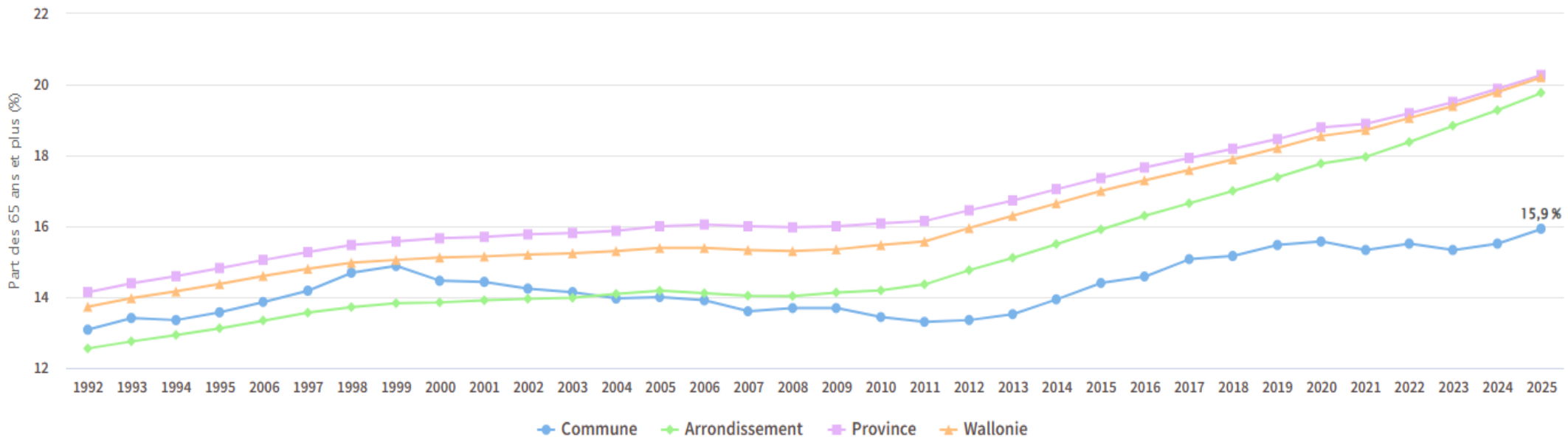
Évolution de la part des moins de 20 ans de l'entité ENGIS (Commune)



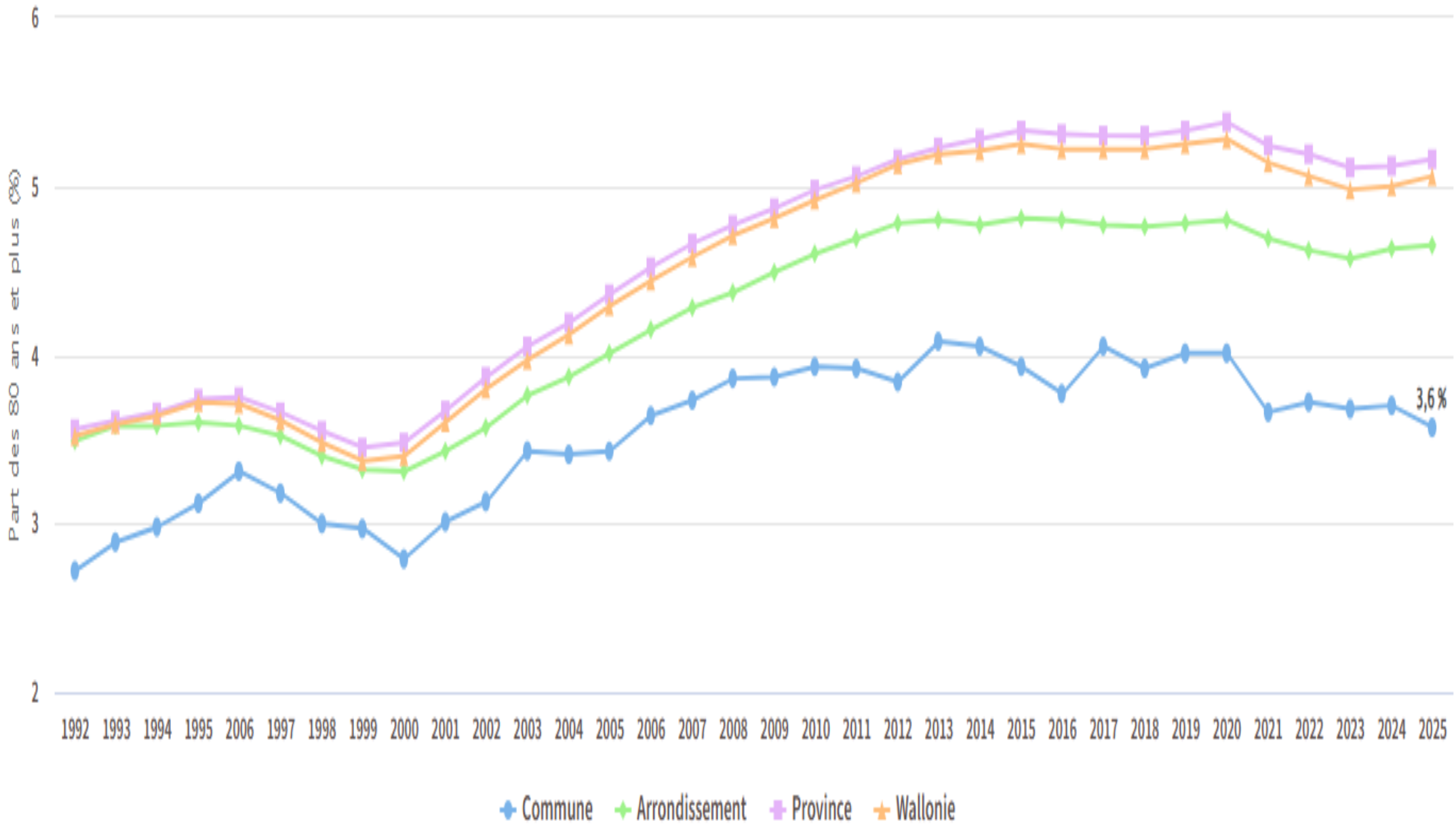
IWEPS | SPF économie – Statbel

[Voir la page de l'indicateur sur WalStat \(carte, graphiques, données et métadonnées\)](#)

Évolution de la part des 65 ans et plus de l'entité ENGIS (Commune)

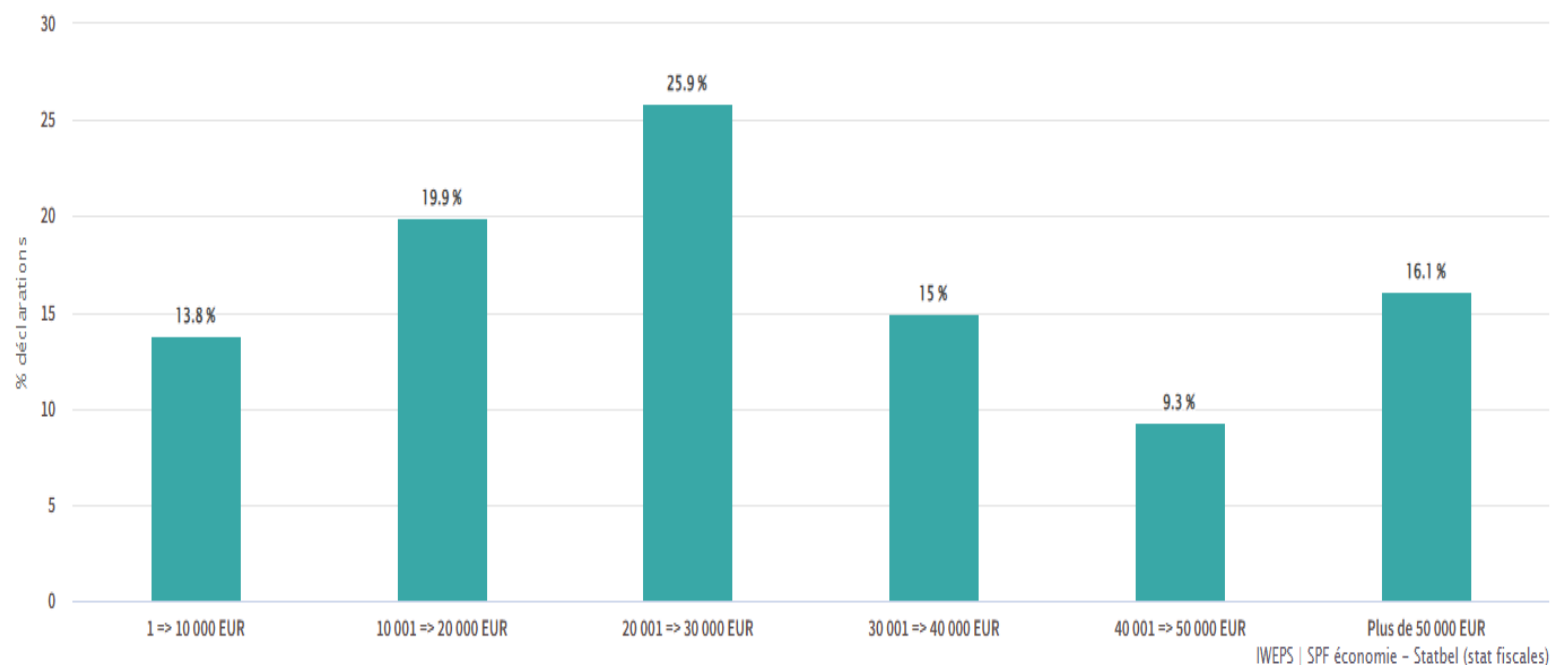


Évolution de la part des 80 ans et plus de l'entité ENGIS (Commune)



Niveau et conditions de vie

Répartition des déclarations de revenus de l'entité ENGIS (Commune) [Année 2022]



Marché du travail

Population en âge de travailler (15-64 ans) : 4 232

Nombre d'actifs : 3 023

Nombre d'actifs occupés : 2 558

Nombre d'actifs inoccupés : 465

Nombre d'inactifs : 1 209

Taux d'activité administratif : 71,4 %

Taux d'emploi administratif : 60,5 %

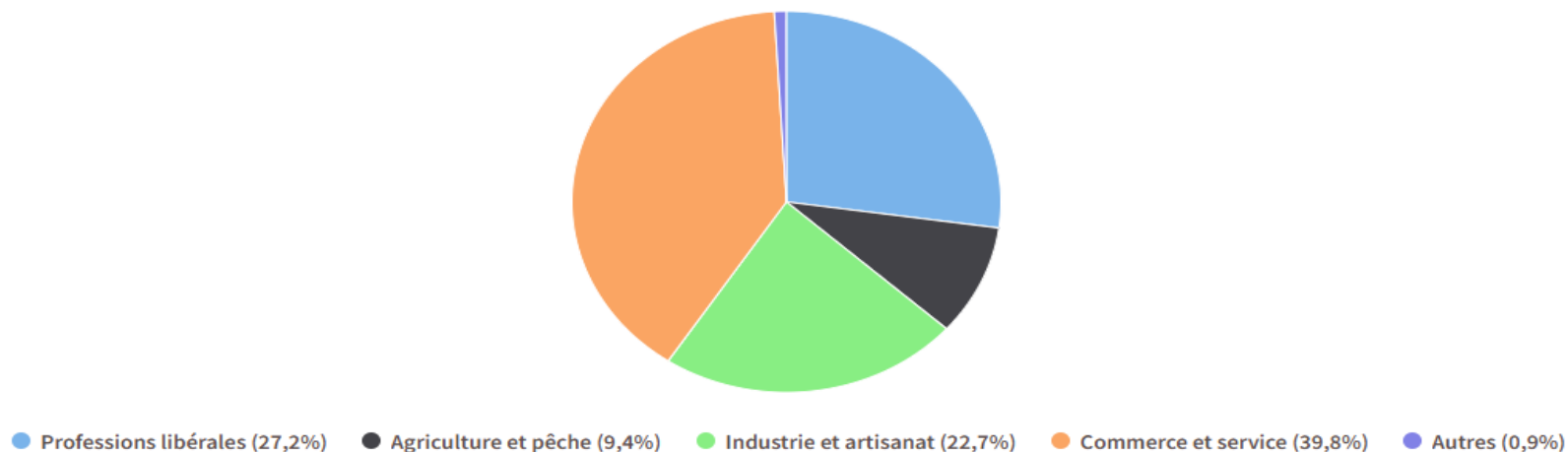
Taux de chômage administratif : 15,4 %

Période : moyenne annuelle 2023

Sources : Comptes de l'emploi wallon, Steunpunt Werk – Vlaamse Arbeidsrekening

Activité économique

Répartition des indépendants (y compris les aidants) selon le secteur d'activité de l'entité ENGIS (Commune) [31/12/2022]

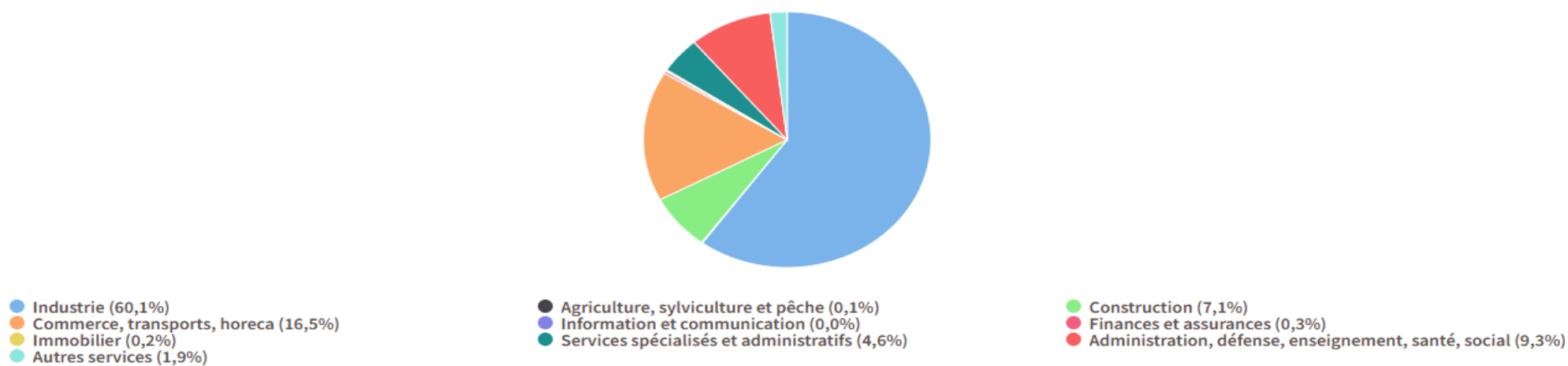


IWEPS | INASTI

[Voir la page de l'indicateur sur WalStat \(carte, graphiques, données et métadonnées\)](#)

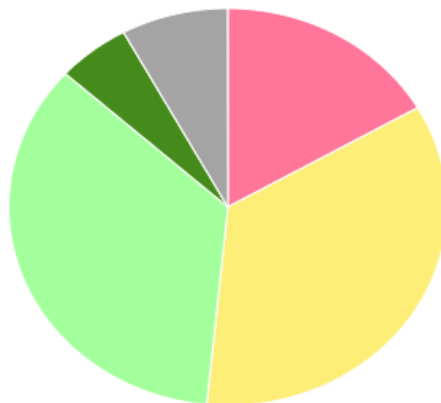
[Voir la fiche régionale sur le site de l'IWEPS](#)

Répartition des postes de travail salarié selon le secteur d'activité de l'entité ENGIS (Commune) [31/12/2023]



Territoire

Répartition du territoire de l'entité ENGIS (Commune) selon l'utilisation du sol [01/01/2023]



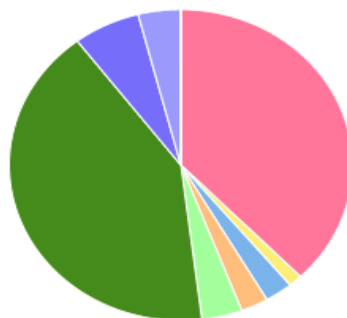
● Terres artificielisées (16,7%) ● Terres agricoles (34,9%) ● Terres boisées (35,2%) ● Autres terres non artificialisées (5,4%) ● Terrains de nature inconnue (y compris non cadastré) (7,9%)

IWEPS | SPF Finances

[Voir la page de l'indicateur sur WalStat \(carte, graphiques, données et métadonnées\)](#)

[Voir la fiche régionale sur le site de l'IWEPS](#)

Répartition de la superficie artificialisée de l'entité ENGIS (Commune) selon l'utilisation du sol [01/01/2023]



● Terrains résidentiels (37,7%) ● Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires (2,6%) ● Terrains occupés par des bâtiments agricoles (3,8%) ● Carrières, décharges et espaces abandonnés (6,3%) ● Autres espaces artificialisés (0,0%) ● Terrains occupés par des commerces, bureaux et services (1,3%) ● Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains (2,6%) ● Terrains à usage industriel et artisanal (41,6%) ● Infrastructures de transport (4,0%)

Logement

Bâtiments selon l'année de construction pour l'entité ENGIS (Commune) [01/01/2023]

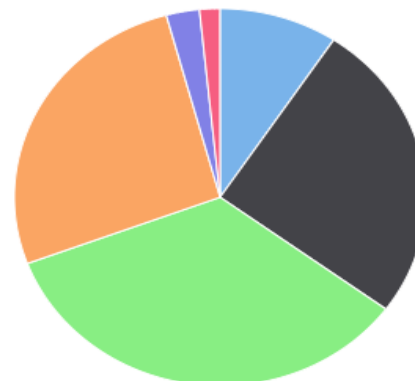


Avant 1900 (23,4%) Entre 1900 et 1918 (12,2%) Entre 1919 et 1945 (10,2%) Entre 1946 et 1961 (12,9%) Entre 1962 et 1970 (7,4%) Entre 1971 et 1981 (16,4%)
Entre 1982 et 2001 (7,4%) Entre 2002 et 2011 (4,4%) Après 2011 (5,5%) Non disponible (0,2%)

IWEPS | SPF Finances, SPF économie – Statbel

[Voir la page de l'indicateur sur WalStat \(carte, graphiques, données et métadonnées\)](#)

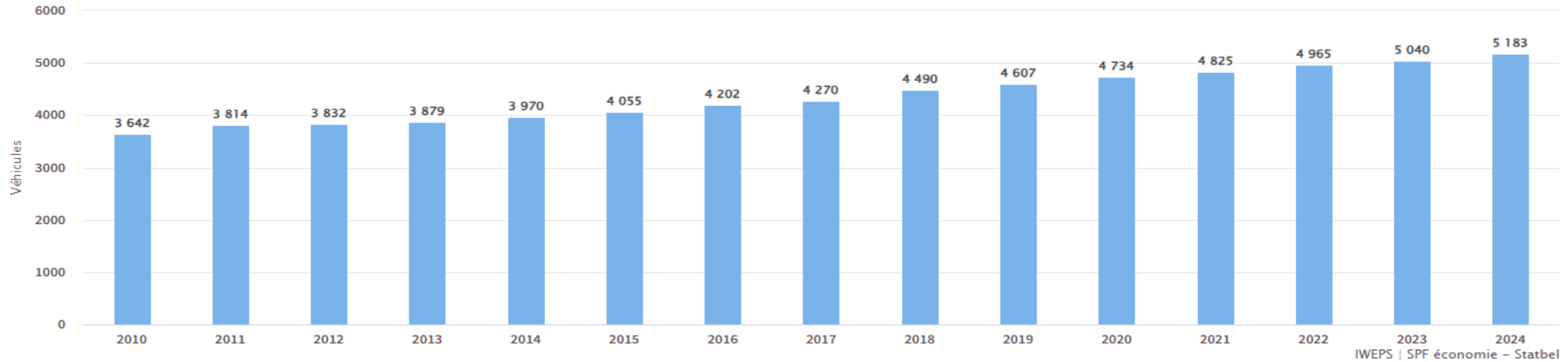
Types de logements de l'entité ENGIS (Commune) [01/01/2023]



Buildings et immeubles à appartements (9,3%) Maisons de type fermé (25,8%) Maisons de type demi-fermé (34,2%)
Maisons de type ouvert, fermes, châteaux (26,5%) Maisons de commerce (2,6%) Tous les autres bâtiments (1,6%)

Mobilité

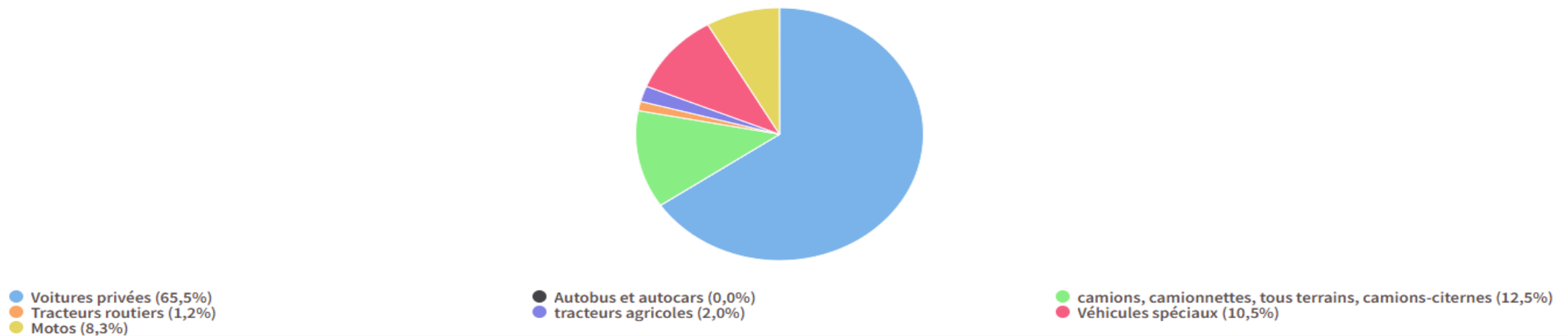
Évolution du parc de véhicules de l'entité ENGIS (Commune)



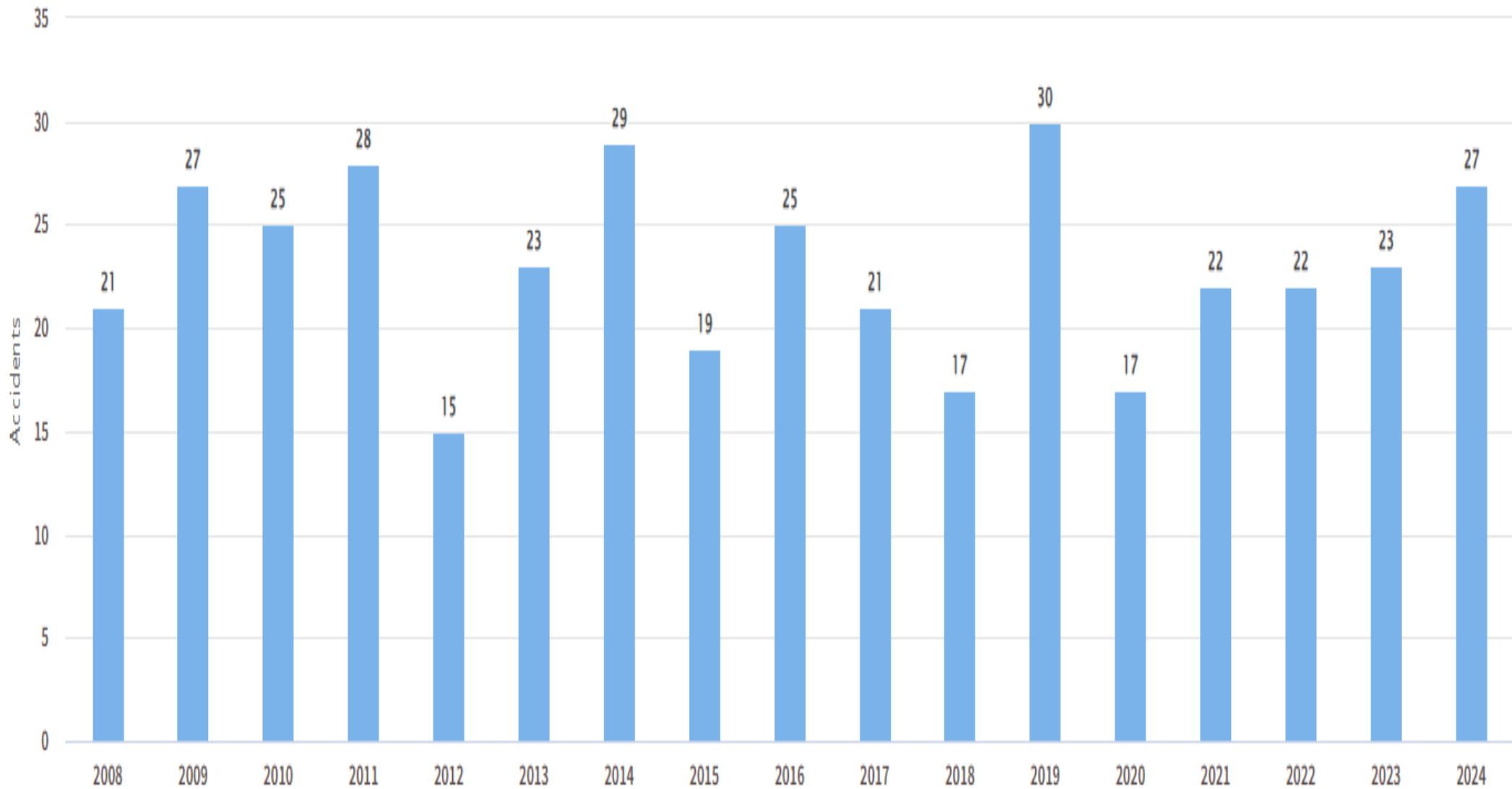
[Voir la page de l'indicateur sur WalStat \(carte, graphiques, données et métadonnées\)](#)

[Voir la fiche régionale sur le site de l'IWEPS](#)

Composition du parc de véhicules de l'entité ENGIS (Commune) [01/08/2024]



Évolution du nombre d'accidents de la route de l'entité ENGIS (Commune)

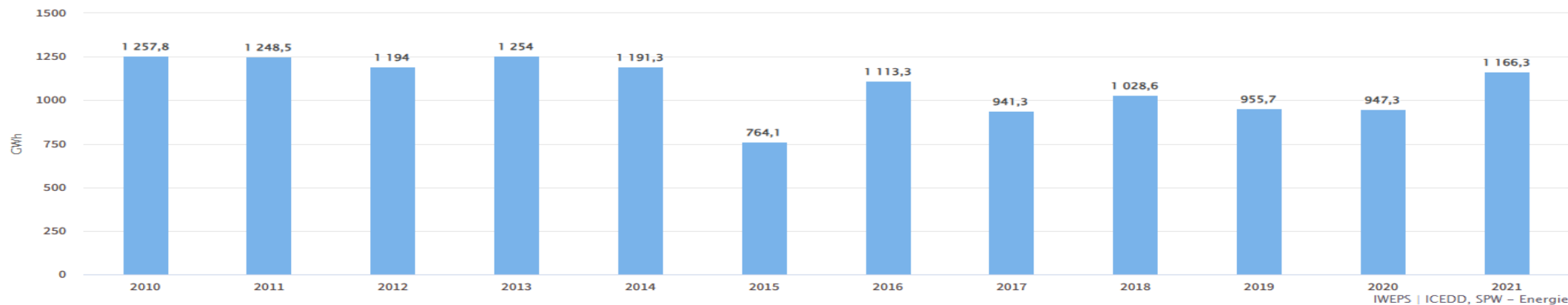


IWEPS | SPF économie – Statbel

Sont considérés comme 'accidents', les accidents de la circulation routière impliquant au moins un véhicule qui occasionne des dommages corporels et qui se sont produits sur la voie publique.

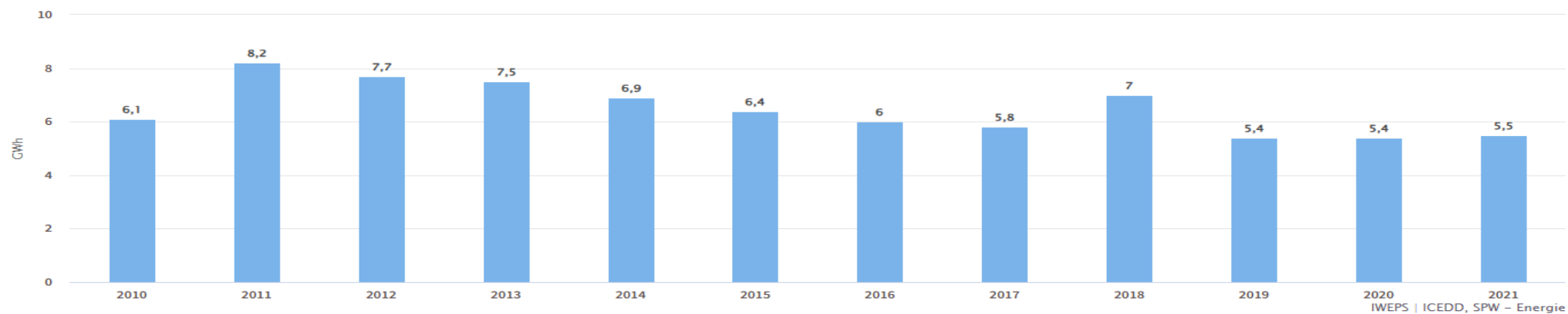
Énergie

Évolution de la consommation énergétique finale totale de l'entité ENGIS (Commune)



La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et dépend du niveau d'activité économique, des standards de vie, des conditions climatiques, ou encore des progrès de la technologie.

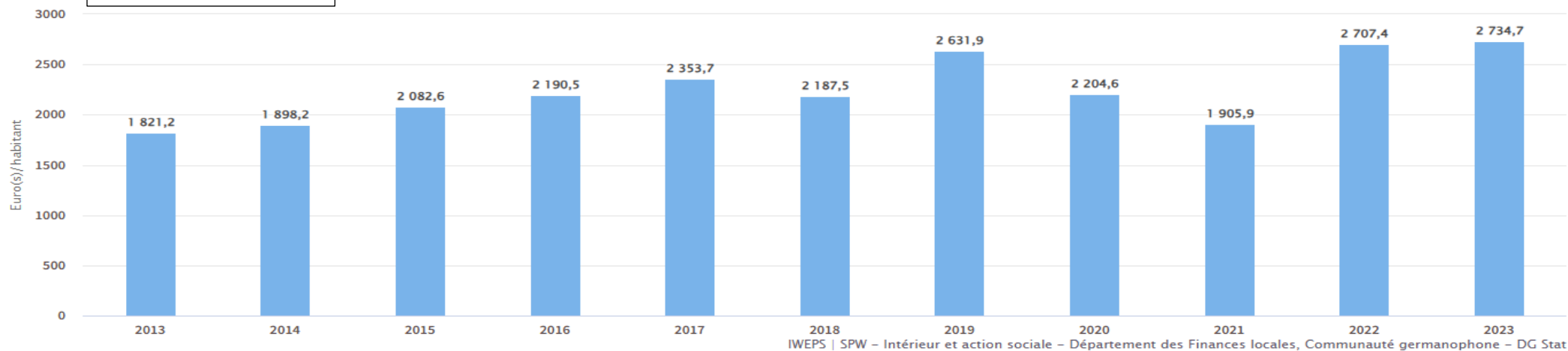
Évolution de la production d'électricité à partir de Sources d'Énergies Renouvelables (SER) de l'entité ENGIS (Commune)



Production à partir de Sources d'Énergies Renouvelables (SER) : production électrique (éolien, hydraulique, photovoltaïque).

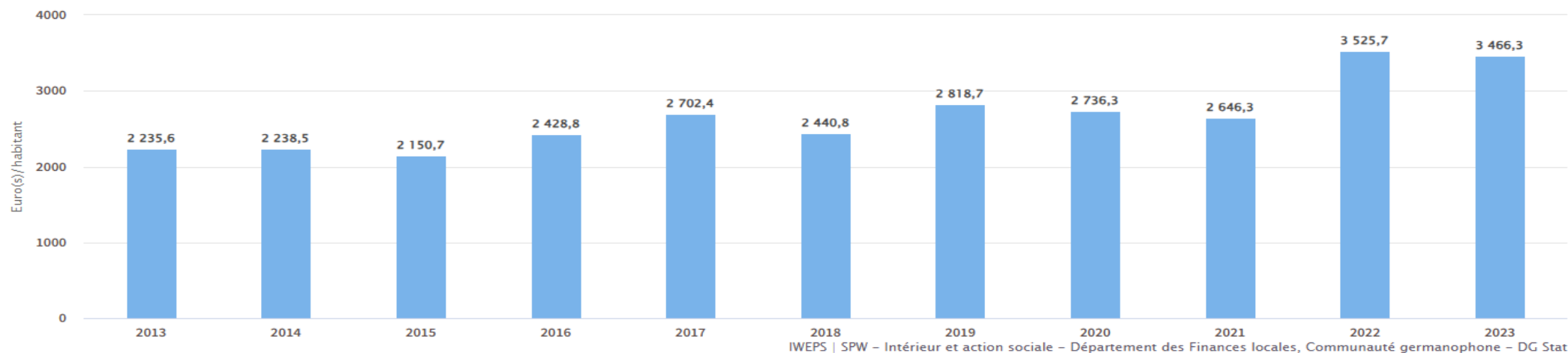
Pouvoirs locaux

Évolution des dépenses globales par habitant de l'entité ENGIS (Commune)



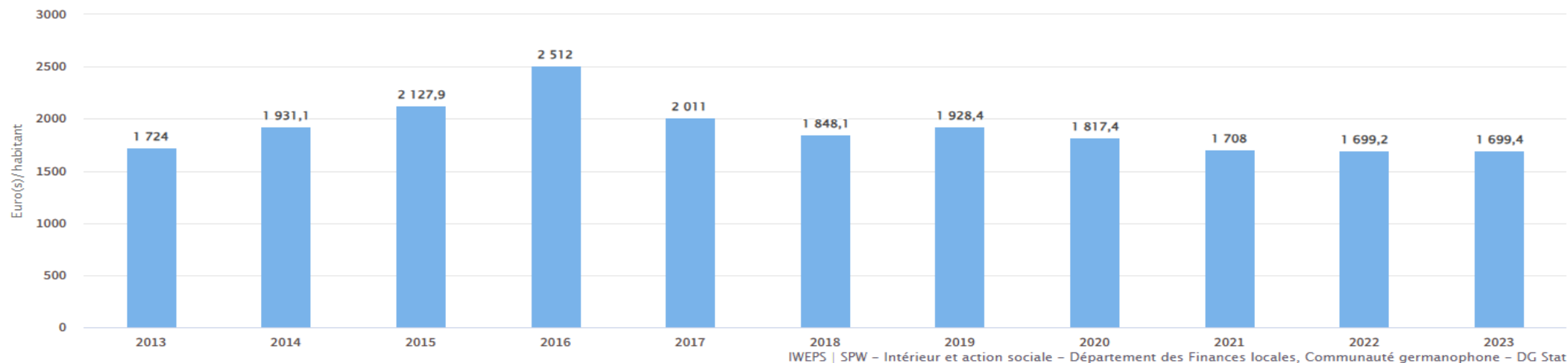
Cet indicateur inclut les dépenses ordinaires et extraordinaires et se base sur les imputations comptables. Autrement dit, sur les montants effectivement dépensés et non sur les engagements.

Évolution des recettes globales par habitant de l'entité ENGIS (Commune)



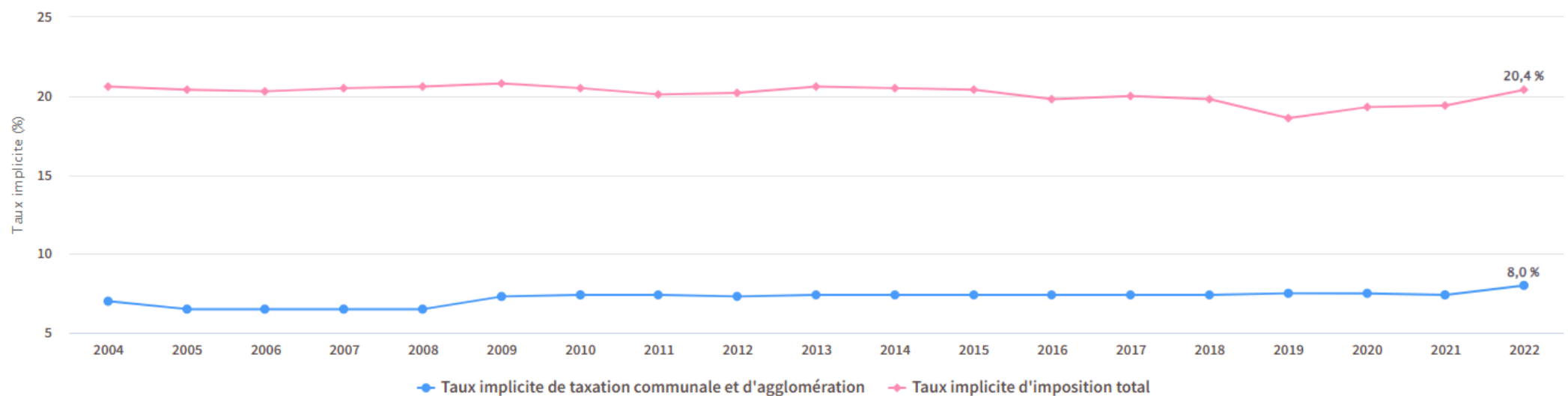
Cet indicateur inclut les recettes ordinaires et extraordinaires et se base sur les imputations comptables. Autrement dit, sur les montants effectivement perçus.

Évolution de l'endettement global par habitant de l'entité ENGIS (Commune)



Cet indicateur inclut les dettes à court terme et à long terme et se base sur les concepts SEC 2010.

Évolution du taux implicite d'imposition de l'entité ENGIS (Commune)



Les communes wallonnes ont toutes établi une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques. Cette taxe est appliquée comme un pourcentage, appelé "centimes additionnels", de l'impôt des personnes physiques dû à l'État.

Le taux implicite de taxation est égal au rapport entre la (les) taxe(s) additionnelle(s) communale(s) et l'impôt des personnes physiques dû à l'État.

Le taux implicite d'imposition total est égal au rapport entre l'impôt total (y compris les taxes additionnelles) et le revenu total net imposable.



VOLET INTERNE

OS 1 : Renforcer l'efficience, la transparence et l'organisation des services communaux dans une logique de gestion proactive et orientée vers le citoyen

OO 1.1 : Optimiser l'organisation des services communaux et améliorer leur fonctionnement au service du citoyen

1. Révision des horaires d'ouverture au public de tous les services concernés
2. Modification de l'horaire d'ouverture du service population
3. Ouvrir un troisième guichet au service population pour fluidifier les rendez-vous
4. Mettre en œuvre la publication des règlements communaux via le système d'horodatage électronique
5. Mettre en place une procédure formalisée d'analyse organisationnelle à chaque départ naturel, visant à évaluer l'opportunité d'un remplacement ou d'une réorganisation de service, sur base de critères objectifs
6. Envisager et développer les synergies entre les services de l'administration et de ses entités consolidées, ainsi **qu'avec d'autres communes**, notamment par le biais d'échanges d'expériences, de mutualisation de ressources et de partage de bonnes pratiques dans une logique d'optimisation du service public
7. Élaborer et mettre en œuvre une procédure harmonisée d'accusé de réception systématique pour tout courrier entrant, afin de garantir une uniformité de traitement au sein de l'ensemble des services communaux
8. Formaliser et harmoniser les procédures de correspondance sortante afin d'assurer une cohérence visuelle, une image professionnelle uniforme et une traçabilité rigoureuse des courriers émis par l'ensemble des services communaux
9. Renforcer la transparence administrative en élargissant la publication en ligne des écrits administratifs d'intérêt général sur le site communal
10. Accélérer la dématérialisation des flux administratifs internes dans une logique d'optimisation de la charge de travail, de traçabilité des échanges et de durabilité (objectif zéro papier), tout en garantissant la sécurité et la confidentialité des données

OO 1.2 : Renforcer et actualiser les outils internes et la gouvernance administrative dans une dynamique participative

1. Développer un processus de concertation interne souple et évolutif, permettant d'associer les services aux réflexions relatives à la vie communale, à l'organisation des services et à l'actualisation de certains documents, lorsque la thématique s'y prête, dans une dynamique de dialogue constructif et de co-responsabilité
2. Poursuivre et structurer les réunions de service régulières, en veillant à garantir des espaces d'échange ouverts avec un représentant des services, afin de favoriser l'expression des besoins et le dialogue transversal
3. Renforcer la communication interne par le développement et l'optimisation de l'intranet communal
4. Actualiser le statut administratif et le règlement de travail
5. Mettre à jour le cadre du personnel
6. Créer un organigramme fonctionnel et hiérarchique
7. Réviser les descriptions de fonction et les fiches de poste
8. Réaliser des évaluations constructives et régulières du personnel, fondées sur des critères transparents et partagés
9. Réaliser un plan de formation renforcé, aligné sur les besoins identifiés lors des évaluations et les objectifs des services

10. Mettre en place une procédure d'on-boarding et d'off-boarding des agents
11. Créer des outils et des procédures favorisant le transfert des connaissances
12. Sensibiliser l'ensemble du personnel communal à la réglementation RGPD via une session de formation animée par le Délégué à la Protection des Données (DPD), et assurer le suivi de la mise en œuvre concrète des recommandations et bonnes pratiques
13. Améliorer le système de pointage en remplaçant l'outil actuel par un système plus performant et fiable
14. Réviser le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal afin de renforcer la lisibilité, l'efficacité et la transparence des processus décisionnels locaux, dans une logique de bonne gouvernance et de modernisation des pratiques institutionnelles

OS2 : Favoriser un environnement de travail bienveillant, sécurisé et valorisant pour les agents communaux

OO 2.1 : Renforcer la cohésion interne et la reconnaissance du personnel

1. Organiser une présentation du PST communal à l'ensemble du personnel animé par les représentants politiques et administratifs
2. Organiser un team building afin de favoriser les échanges interservices et permettre aux équipes, renouvelées tant dans leur composition que dans leur encadrement, de mieux se (re)découvrir
3. Organiser une journée de rencontre ludique entre les membres du Collège communal et les services afin de favoriser une meilleure connaissance réciproque, renforcer le lien entre politique et administration, et valoriser le travail de chacun
4. Poursuivre les événements fédérateurs (banquet du personnel, concours du pull de Noël...)
5. Dédicacer un nouvel espace inutilisé afin de créer un nouveau réfectoire communal
6. Octroyer une prime pour les agents participant aux exhumations
7. Analyser la possibilité de rétablir la valeur faciale des chèques-repas à 6 euros, afin de reconnaître équitablement l'investissement des agents communaux après la période de restrictions imposées par le plan de gestion
8. Analyser la création d'un fonds de pension pour les agents contractuels

OO 2.2 : Améliorer les conditions matérielles de travail et l'équipement des agents

1. Pérenniser un horaire adapté en cas de fortes chaleurs pour les travailleurs extérieurs
2. Évaluer les espaces de travail non climatisés et élaborer un plan d'équipement progressif
3. Évaluer les bâtiments communaux dépourvus de fontaines à eau et élaborer un programme d'installation progressive
4. Réaliser un nouveau marché public d'entretien et de location des vêtements de travail afin de garantir que l'ensemble du personnel dispose d'équipements adaptés

OO 2.3 : Renforcer le dialogue social et le bien-être psychosocial des agents

1. Instaurer une collaboration régulière et constructive avec les organisations syndicales, au-delà des obligations légales, dans une logique de dialogue ouvert et de partenariat mutuellement bénéfique
2. Réactiver le Comité Consultatif de Bien-être (CCB) en dépassant le cadre strictement légal, pour en faire un véritable espace de dialogue régulier et constructif
3. Désigner une personne de confiance pour renforcer la prévention psychosociale

4. Mettre en place et suivre le plan d'actions dans le cadre de l'analyse de risques psychosociaux des travailleurs de l'administration

OO 2.4 : Garantir la sécurité physique des agents dans l'exercice de leurs fonctions

1. Évaluer la faisabilité de l'aménagement de sorties de secours au 1^{er} et 2^{ème} étages de la commune
2. Installer un système d'accès par badge aux entrées des bâtiments administratifs communaux, afin de sécuriser les lieux et limiter l'accès aux seules personnes autorisées
3. Mettre en place un équipement spécifique de sécurité destiné à garantir la protection optimale des agents du service police administrative dans l'exercice de leur fonction
4. Mettre en place un dispositif de sécurité adapté pour les agents administratifs isolés afin de garantir leur protection face à d'éventuelles situations difficiles, comportements inadéquats de citoyens ou d'autres intervenants
5. Mettre en place un dispositif de sécurité pour les travailleurs au sein des écoles

OO 2.5 : Renforcer la prévention et la gestion des risques au sein des services

1. Réaliser des exercices d'évacuation dans les bâtiments communaux
2. Mettre en place et suivre le plan d'action dans le cadre de l'analyse de risques dans les crèches
3. Actualiser les plans locaux de gestion des risques et de planification d'urgence afin de renforcer la préparation, la coordination et la réactivité des services communaux face aux situations de crise
4. Rédiger et réviser les analyses de risques incendie et globale pour les bâtiments communaux

OO 2.6 : Renforcer et pérenniser la culture de prévention et de sécurité au sein de l'ensemble des services communaux

1. Poursuivre les formations aux premiers secours en réalisant un recensement du personnel n'ayant pas encore bénéficié de la formation de base, ainsi qu'un inventaire des agents déjà formés afin de planifier les sessions de recyclage nécessaires, et ce, dans l'ensemble des services communaux
2. Organiser des formations SLCI (Service de Lutte contre l'Incendie) afin de préparer le personnel à réagir efficacement en situation d'incendie

OS3 : Assurer une gestion financière rigoureuse, transparente et intégrée dans une logique de performance publique

OO 3.1 : Garantir la transparence, l'efficacité et la conformité des finances communales

1. Mettre en place une cellule marchés publics efficace et centralisée
2. Implémenter et déployer la facturation électronique
3. Assurer une veille juridique active en matière de fiscalité locale
4. Optimiser la gestion et le suivi des projets subsidiés
5. Renforcer le dispositif de contrôle interne financier

OO 3.2 : Consolider les synergies avec les entités consolidées

1. Pérenniser les CODIR conjoints entre l'Administration communale et le CPAS
2. Instaurer un groupe de travail AC-CPAS dédié aux réformes institutionnelles et à leurs impacts
3. Renforcer le suivi financier des ASBL communales ou parcommunales

OS4 : Renforcer la maîtrise numérique, la sécurité informatique et la résilience technologique de l'administration communale**OO 4.1 : Structurer une cellule informatique interne performante et disponible pour tous les services**

1. Transférer la gestion technique des systèmes de vidéosurveillance territoriale à la cellule informatique interne, afin d'assurer une maintenance centralisée et une réactivité optimale
2. Mettre en place une veille informatique proactive visant à prévenir les cyberattaques et à garantir la sécurité et l'intégrité des systèmes ainsi que des données de l'administration communale
3. Mettre en place la diffusion en direct des séances du Conseil communal sur Internet afin de renforcer la transparence et l'accès à la démocratie locale
4. Étendre la couverture du réseau Wi-Fi communal gratuit à d'autres lieux stratégiques du territoire afin de favoriser l'inclusion numérique et d'améliorer l'accessibilité pour les citoyens

OO4.2 : Assurer la sécurité, la conformité et la modernisation des systèmes d'information

1. Réévaluer les besoins informatiques et les équipements pour tous les services
2. Analyser la faisabilité et les opportunités d'intégration de l'intelligence artificielle au sein de l'administration communale
3. Créer et mettre en œuvre les procédures RGPD transversales et mettre en place un suivi régulier de leur application, en tenant compte des recommandations du DPO
4. Installer une climatisation conforme dans le local informatique pour sécuriser les équipements
5. Réaliser une analyse de risques des systèmes d'information et mettre en œuvre un plan de continuité numérique



Dany Jouan
DJ Foto

VOLET EXTERNE

OS1 : Garantir une communication claire, accessible et proactive pour lutter contre la désinformation et renforcer la confiance des citoyens

OO1.1 : Renforcer la qualité, la régularité et la transparence de la communication envers les citoyens

1. Refonte du bulletin communal sous une nouvelle identité
2. Mettre en place une charte de communication claire et inclusive
3. Publier une newsletter mensuelle synthétisant et vulgarisant les principales décisions techniques ou administratives
4. Refondre et moderniser le site internet communal pour améliorer la lisibilité et l'accès à l'information
5. Élaborer un plan de communication de crise, intégrant une coordination avec les services d'urgence ainsi qu'une procédure de validation rapide des messages, afin de prévenir la désinformation en situation critique. Ce plan couvrira l'ensemble des risques, qu'ils soient climatiques, sanitaires ou techniques.

OO1.2 : Développer une communication numérique interactive, accessible et orientée vers les besoins des citoyens

1. Mettre en place une FAQ évolutive sur le site internet communal
2. Créer un agenda citoyen numérique et interactif avec les événements locaux
3. Mettre en place une boîte à idées ou un formulaire de suggestions en ligne
4. Développer une présence active sur les réseaux sociaux pour relayer l'information vérifiée

OO1.3 : Intégrer l'usage de l'audiovisuel pour une communication plus pédagogique, attractive et accessible

1. Produire et diffuser des capsules vidéo courtes, pédagogiques et attractives, visant à sensibiliser le grand public à des thématiques générales, enjeux mondiaux et politiques, ainsi qu'aux questions liées à la vie communale, afin de faciliter l'accès à l'information et sa compréhension par tous, grâce à un format vulgarisé et accessible
2. Filmer et diffuser les séances du conseil communal afin de garantir leur accessibilité à tous les citoyens
3. Organiser régulièrement des points presse ou vidéos explicatives après les conseils communaux

OO1.4 : Structurer et élargir les mécanismes de démocratie participative pour renforcer l'implication citoyenne à tous les niveaux

1. Organiser des assemblées villageoises pour reconstruire le lien démocratique de proximité
2. Mettre en place un calendrier annuel de réunions citoyennes par quartier
3. Assurer un retour clair, synthétique et public aux citoyens après chaque démarche participative
4. Organiser une consultation citoyenne dans le cadre de l'évaluation à mi-législature du PST pour actualiser les priorités en lien avec les besoins exprimés

OS2 : Renforcer la cohésion sociale et le bien-être collectif en soutenant les associations sportives et culturelles, en développant des infrastructures inclusives et accessibles, et en valorisant l'offre culturelle locale

OO2.1 : Favoriser l'accès à tous au sport et à la culture en développant les infrastructures et en soutenant les acteurs locaux

1. Apporter un soutien financier et opérationnel aux associations et clubs sportifs locaux pour renforcer leur pérennité et leur dynamisme
2. Optimiser la gestion et l'entretien des infrastructures sportives communales afin d'assurer leur qualité et leur accessibilité
3. Installer une protection latérale contre la pluie et le vent sur le terrain de Padel, en collaboration avec la RCA
4. Aménager des plaines de jeux et espaces multisports adaptés dans chaque village, favorisant la pratique sportive de proximité en collaboration avec l'ASBL Environnement
5. Concevoir et mettre en œuvre des projets culturels innovants en partenariat avec le centre culturel
6. Mener des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir la pratique sportive et culturelle inclusive auprès de tous les publics
7. Poursuivre les travaux de rénovation du centre culturel communal pour en améliorer l'accueil
8. Fonder un club de football communal afin de structurer la pratique et favoriser la cohésion locale
9. Continuer à organiser des chantiers participatifs pour l'aménagement et l'entretien des plaines de jeux, impliquant les habitants
10. Mettre en place un dispositif de valorisation des pratiques sportives locales, à l'image d'un nouveau "Mérite sportif" communal

OS3 : Assurer la dignité, le bien-être et la cohésion sociale de chaque citoyen en soutenant l'inclusion, l'autonomie, les modes de vie actifs et les initiatives locales favorisant le lien social

OO3.1 : Renforcer la solidarité locale et l'accompagnement des publics vulnérables

1. Étudier, concevoir et mettre en œuvre un service de transport de proximité adapté aux personnes à mobilité réduite ou isolées
2. Mettre en place un Conseil Consultatif Communal des aînés pour valoriser leur participation aux politiques publiques
3. Entreprendre la rénovation de l'immeuble Aux Houx en vue de le transformer en logement communal, destiné à répondre à des besoins sociaux spécifiques
4. Garantir la mise à disposition de logements d'urgence fonctionnels
5. Renforcer les partenariats intercommunaux et avec les opérateurs sociaux pour améliorer l'accès au logement pour les personnes en difficulté
6. Déployer des dispositifs communaux de vigilance, tels que les plans « chaleur » et « grand froid », afin d'assurer la protection des personnes vulnérables lors d'épisodes climatiques extrêmes ou de situations exceptionnelles

OO 3.2 : Réduire les inégalités numériques et fiscales pour garantir l'inclusion et l'accès équitable aux services et aides publics locaux

1. Proposer des formations gratuites à l'informatique pour lutter contre la fracture numérique, favoriser l'autonomie des citoyens et encourager leur participation à la vie numérique

2. Réviser la taxe égouts afin de l'adapter de manière plus équitable aux caractéristiques objectives du logement et de ses installations

OO3.3 : Renforcer la cohésion sociale, le sentiment d'appartenance et la qualité de vie des citoyens par le développement d'actions fédératrices et d'améliorations concrètes du cadre de vie communal

1. Concevoir, organiser et valoriser des événements fédérateurs (ex. Bal des Engissois, Engis Ciné) visant à rassembler les habitants de tous les quartiers et hameaux renforçant le sentiment d'appartenance
2. Mener une étude de faisabilité concernant l'installation de fontaines à eau dans les espaces publics avec l'asbl Engironnement

OS4 : Accompagner chaque engissois dans les moments clés de sa vie et favoriser des liens intergénérationnels durables

OO4.1 : Valoriser les moments marquants de la vie et encourager les échanges intergénérationnels

1. Valoriser les anniversaires symboliques (90 ans, 100 ans, etc.) des aînés
2. Organiser une Fête des générations annuelle
3. Organiser des célébrations personnalisées pour les noces d'or, valorisant l'histoire et la mémoire des couples de la commune
4. Mettre en place des ateliers intergénérationnels réguliers, coordonnés par le Plan de Cohésion Sociale (PCS), afin de favoriser les échanges entre jeunes et aînés autour d'activités créatives, culturelles ou pratiques
5. Mettre en place un accueil symbolique et bienveillant pour chaque naissance, afin de renforcer le lien entre la commune et ses nouveaux habitants
6. Favoriser des échanges et projets communs entre le Conseil consultatif des aînés et le Conseil du bien-être animal, afin de développer des initiatives solidaires et intergénérationnelles

OS5 : Offrir à chaque enfant un environnement d'accueil et d'apprentissage inclusif, stimulant et sécurisé, garantissant l'égalité des chances et favorisant son épanouissement, dès la petite enfance

OO5.1 : Améliorer les infrastructures scolaires, promouvoir le bien-être des élèves et accompagner chacun dans sa réussite éducative

1. Réaliser l'extension de l'école des Kessales afin d'accueillir davantage d'élèves dans un environnement adapté et de qualité
2. Entreprendre la rénovation des préaux dans les différentes implantations scolaires afin d'améliorer le confort, la sécurité et le cadre de vie des élèves
3. Équiper progressivement les implantations scolaires d'un système de climatisation adapté
4. Mettre en œuvre un plan de prévention et d'intervention contre le harcèlement scolaire, incluant les équipes éducatives et les élèves
5. Développer des animations éducatives, sportives et culturelles en milieu scolaire pour favoriser l'épanouissement des enfants
6. Créer des espaces ludiques dans les cours de récréation à travers des marquages de jeux au sol, pour encourager l'activité physique et la socialisation

7. Renforcer l'accompagnement personnalisé pour les enfants en difficulté scolaire, en lien avec les enseignants et les familles
8. Organiser des actions pédagogiques autour des droits de l'enfant et des jeunes, en lien avec les écoles et les partenaires éducatifs
9. Distribuer une boîte à tartines en inox aux élèves de première primaire dans le cadre de la démarche Zéro Déchet, favorisant des habitudes alimentaires durables, hygiéniques et respectueuses de l'environnement

OO 5.2 : Développer un accueil de qualité en petite enfance, accessible et adapté aux besoins des familles

1. Clarifier l'organisation interne des milieux d'accueil en définissant une ligne hiérarchique reconnue par les équipes, pour améliorer la gestion et la communication
2. Encourager l'implication des puéricultrices dans l'élaboration des projets pédagogiques afin de valoriser leur expertise et stimuler la dynamique d'équipe
3. Rédiger un nouveau projet d'accueil cohérent avec la vision éducative actuelle des milieux d'accueil, en y intégrant les enjeux de bien-être, d'inclusion et de développement global de l'enfant
4. Créer 14 nouvelles places d'accueil en crèche afin de répondre aux besoins croissants des familles et de réduire les listes d'attente
5. Moderniser les infrastructures et les équipements pour garantir un cadre de vie sécurisant et stimulant aux jeunes enfants
6. Renforcer la professionnalisation des équipes par des actions de formation continue adaptées aux enjeux éducatifs actuels
7. Créer un espace extérieur aménagé et sécurisé pour les enfants de la crèche « Les P'tites Fripouilles », favorisant leur développement moteur et sensoriel
8. Mettre en œuvre des actions pédagogiques favorisant la diversité, l'égalité et l'inclusion dès les premiers apprentissages

OO 5.3 : Développer une offre d'activités variée, inclusive et adaptée à chaque tranche d'âge dans les Accueils Extrascolaires (AES)

1. Adapter les horaires de l'AES pour faciliter la mise en place d'activités qualitatives
2. Organiser des formations continues pour les accueillantes
3. Concevoir et déployer des activités variées sur chaque site d'accueil

OO 5.4 : Renforcer l'accès à l'information relative à l'Accueil Temps Libre (ATL) sur le territoire communal

1. Élaborer un calendrier annuel de communication regroupant les échéances de diffusion des informations relatives aux activités
2. Créer et gérer une page ATL dédiée sur les réseaux sociaux
3. Lancer et promouvoir la plateforme numérique "Activ'Kids" auprès des familles et des opérateurs d'activités

OS6 : Faire de la commune un territoire exemplaire en matière de respect, de protection et de bien-être animal

OO6.1 : Mettre en œuvre une politique locale active et structurée en faveur du bien-être animal

1. Création d'une compétence échevinale dédiée au bien-être animal

2. Créer un Conseil Consultatif Communal du Bien-être Animal
3. Développer le Salon du bien-être animal en renforçant sa portée et sa fréquentation
4. Renforcer les campagnes de prévention contre la maltraitance animale sur tous les médias communaux
5. Poursuivre le programme de stérilisation des chats errants
6. Collaborer avec un vétérinaire local et un refuge pour renforcer la campagne de stérilisation des chats errants
7. Organiser des récoltes et des campagnes de dons de nourriture pour les chats errants
8. Protéger les hérissons en interdisant la tonte de nuit sur le territoire communal
9. Organiser des rencontres avec les gestionnaires de chasse pour mieux gérer la présence du gibier dans les zones habitées
10. Créer un guide communal du bien-être animal à destination des citoyens

OS7 : Renforcer la sécurité des personnes et des biens à travers une approche préventive, dissuasive et collaborative, tout en garantissant le respect des droits fondamentaux

OO7.1 Mettre en œuvre une politique communale de sécurité intégrée, en partenariat avec les acteurs locaux, afin de garantir la tranquillité publique et la protection de chacun

1. Mener un diagnostic de sécurité à l'échelle communale pour identifier les zones à risque
2. Entretenir, renforcer et moderniser le réseau de caméras de surveillance pour assurer son bon fonctionnement, sa pertinence technologique et une couverture homogène du territoire communal
3. Installer de nouvelles caméras de surveillance, notamment sur les sites sensibles, afin de prévenir les actes inciviques tels que les dépôts sauvages
4. Évaluer l'opportunité d'implanter des dispositifs ANPR (lecture automatique des plaques) pour renforcer la sécurité routière, en tenant compte des enjeux techniques, budgétaires et partenariaux
5. Intensifier la coopération avec la zone de police afin de développer des actions de prévention et de proximité au service des citoyens
6. Installer des radars préventifs dans les zones à risque et en priorité aux abords des écoles
7. Renforcer le service des agents constatateurs pour garantir une application effective des règles de vie en société
8. Mener un diagnostic sur le déploiement des visiopostes de police dans les localités de Engis et de Hermalle-Sous-Huy afin de faciliter l'accès des citoyens à un contact direct avec les services de police, sans devoir se rendre dans un commissariat extérieur

OS8 : Aménager durablement le territoire communal en conciliant qualité de vie, logement, et mémoire collective

OO8.1 Favoriser un urbanisme durable, inclusif et de qualité

1. Procéder à la démolition de la Salle de l'Alliance en vue de la construction d'un ensemble de logements durables (maisons et appartements), intégrant un espace communautaire favorisant le lien social et la vie de quartier
2. Achever les travaux de rénovation des façades situées Rue Wauters/Herten

OO8.2 Renforcer la place de la nature et du végétal

1. Créer une forêt urbaine Rue Wauters pour renforcer la biodiversité et améliorer le cadre de vie
2. Mener une étude sur la mise en œuvre d'un principe de compensation écologique mutualisée à l'échelle du parc d'activité économique, en centralisant les mesures compensatoires sur des terrains stratégiques non exploités, plutôt que de les imposer individuellement à chaque projet ou parcelle concernée

OS9 : Développer une mobilité communale sûre, fluide et accessible à tous

OO9.1 Moderniser et entretenir les infrastructures routières communales

1. Réaliser un cadastre des voiries communales
2. Moderniser et entretenir le réseau de voiries communales de manière progressive selon un programme pluriannuel, basé sur les priorités de sécurité et d'usage
3. Rénover la rue Sainte-Barbe dans une logique de sécurité et d'entretien durable
4. Réaliser une étude de mobilité visant à sécuriser et fluidifier les déplacements au sein du parc d'activité économique (côté rue du Pont), en envisageant un aménagement routier sur la RN90 incluant une connexion directe à la rue des Tuiliers

OO9.2 Renforcer la sécurité et la signalisation routière sur l'ensemble du territoire

1. Analyser les zones à risques sur l'ensemble du territoire communal et y mettre en œuvre des aménagements de sécurité adaptés
2. Installer une signalisation harmonieuse "effet de porte" aux entrées de la commune afin de réduire la vitesse des véhicules dès l'entrée dans la zone urbaine

OO9.3 Favoriser une mobilité intégrée et durable sur le territoire communal, en développant les infrastructures adaptées aux déplacements doux, partagés, électriques et motorisés

1. Créer des espaces de stationnement sécurisés pour vélos, incluant des bornes de recharge pour vélos électriques
2. Analyser la faisabilité de l'implantation de cinq sites de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire communal

OO9.4 Adapter l'offre de stationnement aux besoins réels des usagers

1. Aménager un parking d'environ 70 places, principalement destiné à répondre aux besoins liés aux activités du club de football des Fagnes
2. Mener une étude de faisabilité en vue d'identifier et de développer des solutions de stationnement répondant aux besoins spécifiques des usagers sur l'ensemble du territoire communal

OS10 : Faire de la commune un territoire exemplaire en matière de développement durable, engagé dans la transition écologique, la préservation de la biodiversité et la lutte contre le dérèglement climatique, en s'appuyant sur les principes et actions de l'Agenda 21 local

OO10.1 : Préserver l'environnement naturel et la biodiversité communale

1. Organiser des événements de sensibilisation à la préservation de l'environnement et au développement durable

2. Analyser la pertinence de mettre en œuvre un plan local de propreté
3. Optimiser la gestion des déchets lors des événements communaux en assurant la mise à disposition de plusieurs flux de tri sélectif (déchets résiduels, carton/papiers, PMC) afin d'accroître le taux de recyclage
4. Procéder à l'enterrement des derniers conteneurs à verre en surface
5. Entretien et développer les sentiers et chemins ruraux dans une logique de mobilité douce et de lien au territoire
6. Mettre en place un plan communal de lutte contre les sangliers
7. Lutter activement contre les espèces invasives et envahissantes (frelons asiatiques, rats-laveurs, renouée du Japon, etc.) afin de protéger la biodiversité locale, préserver les habitats naturels et limiter les impacts négatifs sur l'écosystème communal

OO10.2 : Développer une stratégie de résilience territoriale face aux risques environnementaux

1. Lutter contre le ruissellement et les inondations
2. Organiser une campagne d'analyse de la qualité des sols dans les jardins privés

OO10.3 : Revaloriser le cadre de vie par des aménagements paysagers durables

1. Améliorer l'entretien et l'aménagement paysager des cimetières communaux
2. Végétaliser progressivement les cimetières pour les transformer en espaces de nature et de mémoire
3. Créer un espace symbolique dédié à la dispersion des cendres des enfants dans chaque cimetière communal (parcelle des anges)

OS11 : Développer la transition énergétique du territoire et améliorer la performance énergétique du bâti communal

OO11.1 : Renforcer la performance énergétique du patrimoine communal

1. Mettre à jour le cadastre énergétique communal
2. Analyser les consommations énergétiques et l'état du patrimoine communal
3. Développer une stratégie de rénovation énergétique du bâti communal
4. Évaluer les actions énergétiques passées et identifier de nouveaux leviers d'amélioration
5. Poursuivre la rénovation énergétique du Centre Culturel

OO11.2 : Favoriser l'émergence de projets énergétiques collectifs innovants

1. Réaliser une étude juridique sur la structure de gouvernance, de gestion et de partenariat la plus adéquate pour l'implantation d'un réseau de chaleur à l'échelle communale
2. Réaliser une étude juridique sur la structure de gouvernance, de gestion et de partenariat la plus adéquate pour l'implantation d'une communauté d'énergie

OO11.3 : Sensibiliser et accompagner les citoyens dans leur transition énergétique

1. Organiser des campagnes de sensibilisation à la sobriété énergétique
2. Informer les citoyens sur les primes, aides régionales et dispositifs d'audit énergétique

OS12 : Stimuler le développement économique local et l'insertion socioprofessionnelle pour une commune solidaire, dynamique et attractive**OO12.1 : Renforcer l'attractivité du territoire en soutenant les commerces, les initiatives économiques locales et les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle**

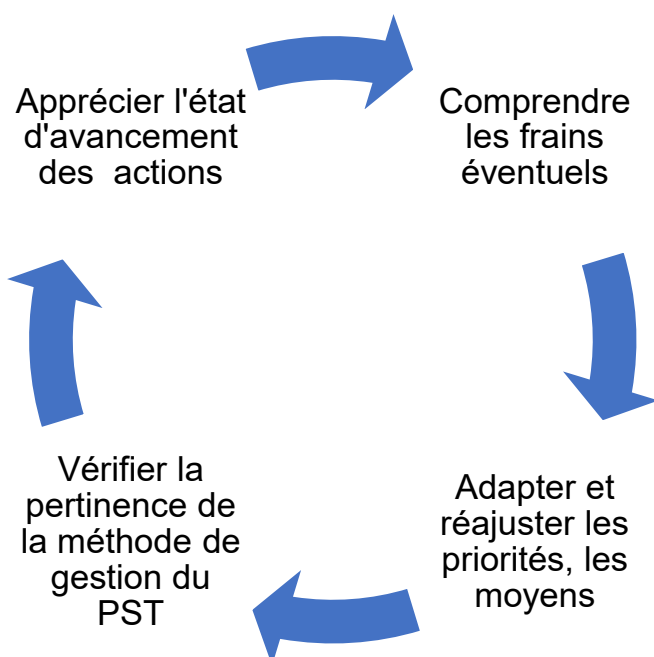
1. Dynamiser le tissu économique local en mobilisant l'ADL pour accompagner, promouvoir et valoriser les commerces et entreprises de proximité
2. Réaliser des décorations saisonnières telles que « la magie de Noël » ou des décorations estivales pour dynamiser les centres urbains et renforcer l'image attractive de la commune
3. Renforcer la coordination et le soutien des actions menées par l'ADL, le CPAS et le PCS en matière d'insertion socioprofessionnelle et de développement local
4. Encourager l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires via les articles 60 et 61 en renforçant les partenariats avec les entreprises locales

Évaluer pour mieux avancer

Article L1123-27 2§ « Le programme stratégique transversal est soumis à une évaluation par le collège communal au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci. [Cette évaluation comprend un bilan des synergies entre la commune et le C.P.A.S. telles que visées à l'alinéa 2.] Le comité de direction constitue un rapport d'exécution dont le collège communal se saisit pour réaliser la dernière évaluation de la législature. Ce rapport d'exécution et cette évaluation sont transmis au conseil communal pour prise d'acte, dans le courant du premier semestre de l'année du renouvellement intégral des conseils communaux, ainsi qu'au collège communal issu des élections suivantes. »



L'évaluation du PST poursuit plusieurs objectifs :



La première étape d'évaluation permet de réaliser un bilan provisoire des actions en cours. Elle vise à fournir une lecture claire de l'état d'avancement des projets et à nourrir une réflexion sur les ajustements éventuels.

La seconde évaluation est réalisée au terme de la législature et elle s'appuie sur un rapport d'exécution établi par le comité de direction. Ce rapport constitue la base de l'évaluation finale. Ce document est ensuite transmis pour prise d'acte au Conseil communal.

Un cap clair pour un avenir à la hauteur d'Engis

Ce PST incarne bien plus qu'un simple document de planification : il reflète une volonté commune et affirmée de la majorité de bâtir, pas à pas, un projet réaliste, cohérent et profondément ancré dans les attentes quotidiennes des Engissois. Dans un contexte institutionnel et budgétaire de plus en plus exigeant, ce PST assume pleinement la nécessité d'un recentrage. Il donne la priorité à l'efficacité plutôt qu'à l'accumulation de projets, à la solidité plutôt qu'à la dispersion, et au réalisme plutôt qu'à l'effet d'annonce.



S'il est plus resserré dans sa forme, il n'en reste pas moins ambitieux dans son intention : renforcer les bases, restaurer la confiance dans l'action publique, et bâtir une trajectoire de long terme où chaque action répond à un besoin réel et mesurable.

Porté collectivement par l'ensemble des membres de la majorité, ce programme s'appuie sur une dynamique de travail unie, constructive et déterminée. Cette équipe communale, issue du suffrage démocratique, partage une même ambition : celle d'un service public accessible, digne et de qualité, centré sur l'humain, la proximité et l'écoute.

Loin des effets d'annonce, ce PST repose sur une approche pragmatique, orientée vers l'essentiel : remettre à niveau les services qui le nécessitent, renforcer les bases là où c'est nécessaire, initier des projets réalistes, et répondre en priorité aux besoins concrets du territoire. Il est le fruit d'un engagement sincère, porté avec responsabilité et humilité, par des élus conscients des défis à relever mais résolument motivés à y répondre avec rigueur et bienveillance.

Dans cet esprit, ce PST constitue une première étape vers une gouvernance stable, lisible et ouverte. Il est appelé à évoluer, à s'enrichir, à grandir avec et pour les citoyens. Car au-delà des objectifs stratégiques et des actions, ce qui rassemble cette majorité, c'est une volonté claire : être présents, disponibles, impliqués, et construire chaque jour un cadre de vie plus juste, plus équilibré, plus solidaire.

C'est avec cette ambition collective et ce sens du devoir que cette équipe entame la mise en œuvre de ce PST, convaincue que le progrès communal passe d'abord par la cohésion, le dialogue et la constance dans l'action.